

Du rôle et des missions des Drac dans les régions françaises

Retranscription de l'interview vidéo d'**Isabelle Chardonner**,
directrice, Direction régionale des affaires culturelles de
Bretagne, Rennes

Interview réalisée dans le cadre des ressources gratuites

artistforever, 40mcube

Copyright : 36secondes, 2023

Sommaire

Présentation	1
Quel est le rôle d'une Direction régionale des affaires culturelles ?	2
Comment est organisée la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ?	2
Quelle est la politique culturelle déployée dans le domaine du livre ?	3
Comment peut-on contacter les services de la Direction régionale des affaires culturelles ?	4
Quelles sont les aides mises en place dans le domaine des arts visuels ?	4

Présentation

Isabelle Chardonner, je suis la directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne, la Drac de Bretagne. J'ai pris ce poste en mars 2020. J'ai commencé ma carrière comme directrice des affaires culturelles dans une ville moyenne dont je dirigeais également le théâtre municipal avant de rejoindre le Conseil régional de Rhône-Alpes comme directrice de la culture et directrice générale adjointe des services. En quittant le Conseil régional de Rhône-Alpes en 2016, j'ai rejoint le ministère de la Culture à Paris et j'étais en charge du département de l'action territoriale, c'est le service qui veille à l'animation du réseau des Drac et au déploiement sur les territoires des politiques ministérielles.

Quel est le rôle d'une Direction régionale des affaires culturelles ?

Mon rôle de Drac en Bretagne, c'est évidemment de déployer la politique du ministère de la Culture dans cette région. Mais je ne le fais pas n'importe comment. Je m'adapte aux territoires de Bretagne. Je dois prendre en compte à la fois les politiques, les aspirations des territoires, il faut entendre les politiques publiques menées par les communes, les départements et la région. Il faut aussi se nourrir des projets, des artistes et des acteurs culturels du territoire, de la richesse patrimoniale du territoire pour que notre politique ministérielle se déploie d'une façon adaptée au territoire, d'une façon qui ne soit pas plaquée. Donc nous sommes très attentifs à percevoir les besoins réels des acteurs du territoire et à leur donner les moyens qui leur permettent de développer leur action. Nous travaillons en étroite collaboration avec toutes les collectivités et c'est dans ce dialogue étroit que nous nous assurons que les projets culturels puissent être développés dans de bonnes conditions et qu'aucun territoire de cette région ne soit oublié de nos politiques culturelles. Mon autre responsabilité, c'est d'assurer la transversalité des services de la Direction régionale des affaires culturelles. Beaucoup de projets culturels sont à la rencontre du patrimoine et de la création, de l'éducation et du spectacle. Je veille donc à ce que les politiques du ministère permettent de soutenir ces projets qui ne sont pas tout à fait du patrimoine ou pas tout à fait du spectacle vivant, un peu des deux, et qui pour autant doivent être soutenus par nous. Comment est organisée la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ?

La Drac Bretagne aujourd'hui, c'est 115 collaborateurs, mais chaque Drac a un effectif évidemment différent. Ces collaborateurs sont rassemblés au sein de 4 grandes équipes. D'abord une équipe qui assure le fonctionnement général de la maison, le secrétariat général. Ensuite, trois pôles qui sont plutôt dédiés au champ culturel. Un grand pôle dédié au patrimoine, c'est à peu près 60 % des effectifs de la Drac. Dans ce pôle patrimoine, on retrouve le service régional de l'archéologie, la conservation régionale des monuments historiques, un service des musées, un service de l'architecture et l'ensemble des équipes des architectes des bâtiments de France. Ensuite, on a un grand pôle qui est consacré à la création, qui rassemble les conseillers pour le spectacle vivant, le conseiller pour les arts visuels. Un dernier pôle qui est consacré à l'action culturelle, à l'action territoriale et aux industries culturelles dans lequel se trouve le service du livre par exemple. Si on rentre dans le détail de notre organisation, on peut prendre par exemple la petite équipe qui est mobilisée

sur le secteur des arts visuels. Cette équipe est en charge de l'accompagnement des artistes dans tout leur parcours. Donc on y suit par exemple notre École européenne supérieure d'art de Bretagne (EESAB), mais on y suit aussi tout le parcours de chaque artiste à travers ses projets de création, son installation dans des ateliers d'artistes, tous les projets de résidences d'artistes. Puis, on accompagne les lieux, les institutions qui ont en charge de les accompagner, le Frac de Bretagne, les quatre centres d'art qui, sur l'ensemble de notre territoire ont un rôle d'accompagnement des artistes et de médiation avec les publics. Et puis le conseiller pour les arts visuels peut aussi avoir à travailler avec des collectivités territoriales ou des institutions qui déploient de la commande publique ou du 1 % culturel.

Ça me permet de dire que chaque conseiller, chaque service, joue un rôle de veille.

Il s'agit de détecter les projets émergents sur le territoire, en les accompagnant notamment à travers des subventions, d'animation de réseaux. C'est très important de pouvoir rassembler les acteurs pour qu'ils puissent énoncer leurs besoins et construire ensemble des projets. Chaque agent de la Drac est amené à jouer un rôle de contrôle. Nous devons nous assurer que le règlement, les décrets, les lois sont respectées. C'est le cas dans le domaine du patrimoine. C'est le cas dans le domaine du livre où, par exemple, la conseillère est en charge de veiller au respect du prix unique du livre. Ces agents sont des agents assermentés.

Quelle est la politique culturelle déployée dans le domaine du livre ?

Dans le domaine du livre, notre politique est extrêmement vaste. Elle veille d'abord à accompagner les auteurs à travers des aides, qui peuvent être des aides à la résidence ou des aides à l'écriture. Nous soutenons également les éditeurs et les libraires en Bretagne.

La particularité, c'est que la Drac a confié au Conseil régional la mission de mettre en œuvre ces politiques en direction des industries de l'économie du livre. Et puis évidemment, le cœur de notre mission, c'est le domaine de la lecture publique. La Bretagne est une terre très riche de ses médiathèques et de ses bibliothèques. On en construit encore beaucoup et donc la conseillère en charge de ce secteur accompagne les collectivités qui veulent construire une médiathèque, la rénover ou encore élargir leurs horaires d'ouverture pour atteindre un public plus large. Pour mettre en œuvre cette politique du livre, c'est très important de dire que la Drac n'agit pas seule. Elle agit avec les communes qui construisent les médiathèques, avec le département qui a reçu une compétence en matière de lecture

publique et qui gère les bibliothèques départementales de prêt, avec la région également qui est très investie sur les industries culturelles et avec le Centre national du livre (CNL) qui est l'un des établissements publics de l'État et qui accompagne beaucoup également les auteurs, les éditeurs, les libraires et les fêtes du livre, notamment en Bretagne.

Comment peut-on contacter les services de la Direction régionale des affaires culturelles ?

Pour entrer en contact avec les services de la Drac, plusieurs façons de faire.

La première, c'est simplement de prendre contact par mail. C'est plus sûr avec le conseiller en charge de votre secteur. Si vous travaillez à la rencontre de plusieurs secteurs, vous écrivez à l'un de ces conseillers qui aura la charge de bien vous orienter. Vous pouvez obtenir un rendez-vous téléphonique ou au bureau, mais vous pouvez aussi lui envoyer une présentation de vos projets qui sera une bonne base pour commencer la discussion. Vous pouvez aussi vous appuyer sur les institutions labellisées par le ministère de la Culture. Les centres d'art, les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales qui sont autant de lieux qui ont aussi dans leur cahier des charges la responsabilité d'accompagner les artistes de leur région et de leur donner un certain nombre d'orientations. Enfin, nous disposons dans chacun des secteurs d'agences régionales et ces agences régionales sont aussi des interlocuteurs qui peuvent vous aider à trouver les bons moyens de construire vos projets.

Quelles sont les aides mises en place dans le domaine des arts visuels ?

Dans le domaine des arts visuels, c'est a.c.b - art contemporain en Bretagne. Dans le domaine du spectacle vivant, c'est Spectacle vivant en Bretagne. Dans le domaine du livre, c'est Livre et lecture en Bretagne. Ces agences sont soutenues par la Drac et le Conseil régional et ont un véritable rôle de conseil et de ressource pour l'ensemble des professionnels du territoire régional. Dans le domaine des arts visuels, les aides pour les artistes ou pour les structures culturelles sont multiples. On a des aides à l'installation pour des ateliers, des aides à la création, des aides à la résidence, résidences de création et résidences de territoire. Nous accompagnons aussi les projets d'éducation artistique et culturelle (EAC). Vous voyez, les aides sont multiples. Nous aidons des petits lieux d'art contemporain, des centres d'art et le Frac. Chacun d'entre eux est aussi à même d'accueillir des artistes en résidence, de les accompagner pour la création. Notre rôle, c'est finalement, une fois qu'un artiste ou un professionnel des arts visuels nous a décrit son projet, de

pouvoir l'orienter vers des aides directes qui seraient allouées vers la Drac ou vers des structures culturelles, des lieux, des institutions qui pourront lui apporter une réponse plus adéquate.